

POUR LE MAINTIEN DU POUVOIR D'ACHAT !

Jusqu'en 1986 les retraites étaient revalorisées en fonction de l'évolution de l'indice des salaires, toujours supérieur à l'indice des prix. Depuis les retraites sont revalorisées en fonction de l'indice des prix.

Intervenue initialement en janvier puis reportée en avril, la revalorisation des pensions est repoussée en octobre à partir de 2014. En 2018, elle est à nouveau reportée à janvier 2019, soit un an de perdu pour les retraités.

En 2019, une première : le gouvernement dévalue les pensions en ne les augmentant que de 0,3% alors que l'indice des prix 2018 est de 1,6 %, provoquant une baisse du pouvoir d'achat des retraités.

Pour 2020, le Conseil constitutionnel censure la désindexation des pensions prévue par le gouvernement. De ce fait, ce dernier annonce **une réindexation des pensions sur l'indice des prix pour les seules retraites inférieures à 2 000 euros**.

LA CFDT RETRAITÉS REVENDIQUE :

- des mesures concrètes pour compenser les pertes de pouvoir d'achat des retraités,
- un minimum de pension égal au Smic net, pour une carrière complète
- une indexation des pensions sur les salaires,
- la suppression de la cotisation maladie de 1 % sur les retraites complémentaires.

En figeant les pensions des 35% de retraités ayant une carrière complète, le gouvernement pénalise donc les retraités qui subissent aussi la hausse non compensée de la CSG de 1,7%.

Le gouvernement ne traite pas les retraités à égalité et rompt ainsi le contrat social entre les générations.

En outre, les retraités disposant d'une retraite complémentaire (Agirc-Arrco, Ircantec) supportent toujours 1 % de cotisation maladie. Cela constitue une singularité et une nouvelle rupture d'égalité. Alors que les cotisations sociales maladie et chômage des salariés ont été supprimées et remplacées par une hausse de 1,7 point de CSG, la cotisation maladie de 35% des retraités n'a pas été supprimée.

Depuis 2017, les retraités sont devenus une variable d'ajustement des politiques budgétaires du gouvernement et les différentes mesures gouvernementales ont signé une perte conséquente du pouvoir d'achat des retraités.

Le gouvernement ne respecte pas le contrat historique existant entre les générations.

C'est la première fois qu'un gouvernement annonce une sous-indexation des retraites par rapport à l'indice des prix et provoque une nouvelle perte du pouvoir d'achat des retraités.

La CFDT Retraités appelle les retraités à une journée d'action le 3 octobre pour :

- Dénoncer** le mauvais coup porté par le gouvernement à notre contrat social,
- Rappeler** au gouvernement que le montant de la pension des retraités est le juste retour de toute une carrière professionnelle.

Les retraités n'acceptent pas la diminution déloyale de leur pouvoir d'achat.

 @UCRCFDT

cfdt-retraités.fr

La CFDT Retraités agit au quotidien pour le respect de chacun. Aujourd'hui, J'ADHÈRE !

Nom - Prénom :

Adresse :

Mèl :

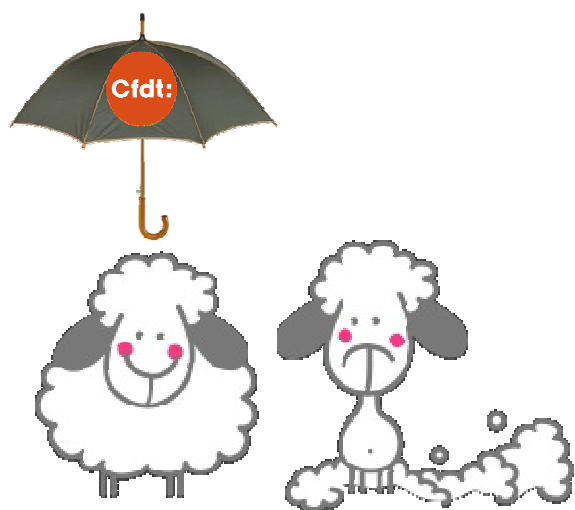
Coupon à retourner à UTR-CFDT de l'Ain 3 impasse A.Chanut 01000 BOURG-en-Bresse



LA CFDT RETRAITES refuse la diminution déloyale du pouvoir d'achat des retraités.

Le 3 octobre 2019, une journée d'action nationale

- pour le **maintien du pouvoir d'achat**
- pour une **juste revalorisation des pensions de retraite**
- pour la **généralisation du tiers payant** et une **prise en charge de la complémentaire santé**



La CFDT dénonce le mauvais coup porté par le gouvernement au contrat social, et lui rappelle que le montant de la pension des retraités est le juste retour de toute une carrière professionnelle et non une variable d'ajustement.

CFDT RETRAITÉS de l'Ain

Maison des syndicats - 3 impasse A. Chanut - 0100 BOURG-en-BRESSE
utrcfdt01@orange.fr